

René ROSSIGNE

Attendez-vous à un grand événement

«Hier a été celle du grand silence général de Bruxelles, Pierre Mauroy a bien accueilli

second plan, mais il s'est agité pas d'une affaire de ment reconnu jeudi qu'il ne

de la maison particulière dans laquelle, peu avant l'aube, un état très loin du cadre étroit



4

l'événement

De l'affaire Lucet à l'affaire Questiaux



MARSEILLE : COMMENT LA MAIRIE A LACHE RENE LUCET

Alors que Philippe Sanmarco, un lieutenant de Gaston Defferre, avait essayé, quelques semaines avant le drame, de mettre un terme à la polémique, un autre dauphin du maire de Marseille, Michel Pezet, choisissait le camp de la CGT et de la CFDT et l'emportait

Avant de se donner la mort d'une balle de pistolet P 38 jeudi 4 mars à 6 h 30 du matin, et après une nuit blanche — une seconde balle tirée à bout portant l'a été par

de notre envoyé spécial Pierre SAMBRE

la permanence de l'index crispé sur la détente — René Lucet, 39 ans, avait, de sa belle villa provençale de l'allée des Ormeaux, à Saint-Barnabé, à l'est de Marseille, préparé longuement une défense qui sera sans doute sa



Gaston Defferre et Philippe San Marco



François Mitterrand et Michel Pezet

prépare longuement une défense qui sera sans doute sa victoire posthume sur l'appareil qui l'a broyé.

A bon nombre de ses pairs, directeurs comme lui d'une caisse primaire centrale d'assurance-maladie en France, et même à des médecins-conseils de l'administration, toutes personnes susceptibles d'affronter les mêmes difficultés que lui, il avait fait parvenir son dossier. Un dossier composé notamment de sa réponse, point par point, au réquisitoire établi par trois membres de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), MM. Raymond, Santucci et Serniclay. Cette réponse avait d'abord été présentée par M. Lucet lui-même le 16 décembre 1981 au conseil d'administration de la CPCAM des Bouches-du-Rhône, présidé par M. Jean de Laroche.

Celui-ci nous a précisé hier à Marseille que le conseil d'administration avait alors renouvelé sa confiance à M. Lucet puisqu'il avait réussi depuis son arrivée à Marseille en 1979, venant de Melun, dans sa mission de gestion de la CPACM. Balayant toute notion d'irrégularités ou de « certains faits graves » relevés par les trois inspecteurs parisiens, le conseil d'administration, en guise de précaution, s'était par ailleurs prononcé sur « des points de détail d'organisation ». Il recommandait que des chauffeurs ne puissent pas avoir droit à des frais de représentation ; qu'il fallait mettre toutes les mutuelles sur le même pied ; que les missions effectuées en voiture à l'extérieur de la circonscription le fussent avec des véhicules appartenant à la caisse.

Dazibaos

Sur foi de quoi la direction de la CPCAM retourna à son travail dans les grands locaux administratifs de Valmante, au sud de Marseille, à deux pas de l'unité d'habitation Le Corbusier. Ce fut pour constater que malgré cette espèce d'acquiescement conféré par

Gaston Defferre et Philippe San Marco

son conseil d'administration, René Lucet restait publiquement accusé par ces dazibaos marseillais que constituait l'affichage du rapport de l'IGAS dans les couloirs de la CPCAM. Les colleurs de cette dénonciation publique étaient, sans ambiguïté, des militants de la CGT et de la CFDT, unis dans cette affaire pour le pire et le meilleur. Puis, la campagne des ennemis de M. Lucet se poursuivit en haut lieu jusqu'à Paris et jusqu'à ce que Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale, prenne les mesures que l'on sait : le 10 février, engagement d'une procédure de retrait de l'agrément accordé le 6 janvier 1981 à René Lucet, le 22 février, suspension du directeur de la CPCAM avec maintien de son traitement ; le 2 mars, retrait définitif de l'agrément, c'est-à-dire licenciement. Le 4 mars à l'aube, René Lucet allait jusqu'au bout de sa logique.

En coulisse

Ce sont là les actes extérieurs et publics d'une tragédie. Il en est d'autres, cachés, qui se déroulent en coulisse. Ils ne sont pas à l'honneur de la « solidarité nationale » de la gauche à Marseille.

Il est par exemple patent que René Lucet avait, en quelque sorte, « signé son arrêt de mort » à la fin de 1980, lorsque, tout à son souci d'assainir les fonctions de l'assurance-maladie dans les Bouches-du-Rhône, il avait retiré à la puissante Union départementale mutualiste des travailleurs (UDMT), la mutuelle de la CGT, ses remises de gestion (5 à 20 %) découlant du paiement du tiers payant en lieu et place d'une CPCAM alors défaillante. Depuis, on sait quels progrès ont été accomplis à Marseille par non plus vingt-huit mais cinquante et un centres de paiement. C'était ôter à la CGT une part de ses revenus marseillais.

Commença alors une guerre ouverte de la CGT contre M. Lucet, notamment par une campagne de presse extraordinaire de virulence dans les colonnes de « la Marseillaise », « l'Huma » phocéenne. Là au moins, deux parties ennemies s'affrontaient directement, René Lucet, gaulliste traditionnel, refusant toute adhésion à un parti, affichant clairement son anticommunisme. Mais à Marseille, rien ne se fait sans le concours ou à tout le moins l'assentiment du parti de Gaston Defferre. Et dans l'affaire Lucet, le PS des Bouches-du-Rhône a joué un rôle prépondérant.

Que l'inspecteur Serniclay, chef de l'enquête de l'IGAS, sur les maigres accusations de laquelle repose la décision ministérielle, soit un militant de la CFDT et un marxiste convaincu au point que sa réputation lui vaut le soubriquet de « garde mobile de Nicole Questiaux », cela peut certes faire douter de l'objectivité du rapport qu'il a rédigé en langage psychologique cédétiste. Mais qu'un élu socialiste de Marseille ait donné le coup de pouce suffisant pour faire basculer l'affaire Lucet en haut lieu, cela relève du déshonneur. Le patronat de Marseille, certains syndicats favorables à René Lucet (CFTC, CGC et FO) et des responsables de la CPCAM contactèrent à plusieurs reprises, en janvier 1982, des membres du pouvoir socialiste local. Leur but : éviter alors que l'affaire ne s'envenime et ne nuise grandement, outre à René Lucet, à tous les assurés sociaux pour la satisfaction desquels il avait œuvré.

Une note du lieutenant

C'est ainsi qu'une note apaisante écrite par M. San Marco, lieutenant de Gaston Defferre, arriva sur la table du ministre de l'Intérieur puis sur celle de Pierre Mauroy. Elle

François Mitterrand et Michel Pezet

aurait même été transmise à François Mitterrand. Cette note revint à Mme Questiaux : elle stipulait que l'intérêt général commandait qu'on n'aille pas plus loin dans l'affaire Lucet.

Cette idée, acceptée dans un premier temps, fut donc rejetée peu après. C'est qu'une autre faction des lieutenants de Gaston Defferre avait opté pour la voie dure : Michel Pezet, président du conseil régional des Bouches-du-Rhône, considéré comme le dauphin du maire de Marseille, avait pesé dans la balance aux côtés de la CFDT et de la CGT. « Les socialistes, dit aujourd'hui le patronat marseillais, nous ont laissé tomber ! » M. Edouard Daher, président de l'Union patronale, s'inquiète en outre de l'avenir de

la démocratie en France à partir du moment où un pouvoir central, qui prône pourtant la décentralisation, ne tient aucun compte des instances régionales ou locales. « Qu'est-ce, se demande M. de Laroche, qu'est-ce que cette solidarité nationale qui accuse un homme sous la pression d'une seule frange communiste CGT ? Faut-il donc appartenir à cette frange pour être solidaire ? »

Un tract distribué par la CGT après le suicide de l'allée des Ormeaux nourrissait ces inquiétudes. Il disait, s'agissant de la disparition de M. Lucet de la CPCAM : « Une bouffée d'air pur. » Les obsèques de René Lucet auront lieu lundi à Fontainebleau d'où il est originaire. Ce même jour, à Marseille, sera célébré un office religieux à

travers la ville. En tout cas, ni le patronat à moins qu'une marche silencieuse n'ait lieu, ni les syndicats solidaires du défunt ne siégeront dans les instances habituelles.

Dans le quartier de Saint-Barnabé, la famille de René Lucet s'isole dans sa villa. Il y a là notamment son frère et ses parents. Avec François Lucet, l'épouse, mère de deux garçons de 11 et 9 ans, ils ont intenté une action en justice afin que la mémoire de leur fils, frère et mari soit défendue.

C'est la mère de René Lucet qui a l'explication du suicide : « Se tuer était son ultime défense, dit-elle. C'était bien dans sa manière de vivre. » Le père et le frère acquiescent. La mère continue. « Il faisait tout à cent à l'heure. On l'a poussé dans ses retranchements extrêmes. » P. S.

■ Krasucki : «Ce qui a été fait devait être fait ...»

« **N**ous considérons que ce qui a été fait devait être fait (...) Cela (le retrait de son agrément à René Lucet) n'a pas de rapport avec ce qui est arrivé après. »

Interrogé sur le suicide du directeur de la caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, Henri Krasucki, le leader de la CGT, qui donnait hier une conférence de presse pour présenter le document d'orientation pour le 41^e congrès de sa centrale syndicale, n'a accepté que de commenter « brièvement » l'événement, renvoyant les journalistes présents au communiqué publié la veille par l'Union départementale des Bouches-du-

Rhône, la fédération CGT des employés et le bureau confédéral de la CGT.

Henri Krasucki s'est borné à déclarer que « toute mort d'homme est regrettable » mais il a violemment réagi contre « toute tentative d'utiliser (cet événement) à des fins malhonnêtes » et notamment contre « l'urgence d'une réforme de la Sécurité sociale » pour y mettre un terme à « la gestion patronale ».

Pour le successeur de Georges Séguy, la décision administrative prise par Mme Nicole Questiaux à l'encontre du directeur de la caisse de Sécurité sociale de Marseille « était parfaitement fondée », cette « mesure disciplinaire » ayant été l'aboutissement d'une

« enquête ».

Selon Henri Krasucki, en effet, « il y a dans les caisses de Sécurité sociale, des situations anormales, préjudiciables pour les assurés et pour les employés ».

Au passage, le leader de la CGT en a profité pour décocher un trait en direction d'une autre centrale ouvrière. « S'il existe une organisation ouvrière pour couvrir la gestion patronale, c'est bien dommage », a-t-il déclaré.

Revenant au drame de Marseille, Henri Krasucki a ajouté que l'action menée à la Sécurité sociale « n'est pas un problème de personnes ». « Cela n'a aucun rapport avec le drame personnel de cet homme », a-t-il conclu.

H.-V. K.